

ASSOCIATION C.I.D.F.F. GIRONDE
99 rue Goya
33000 BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION C.I.D.F.F. GIRONDE

99 rue Goya
33000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.I.D.F.F. Gironde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans le paragraphe « Changements de méthodes comptables » de la note « Règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

auditoria

2 rue Claude Boucher • 33300 Bordeaux

05 57 10 28 28

contact.auditoria@extencia.fr

www.extencia.fr

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Artigues, le 30 juin 2026

SARL AUDITORIA

Sophie SANDERRE-MOTARD

Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 549	2 549		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	66 569	54 855	11 715	14 787
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	729		729	729
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	69 847	57 403	12 444	15 516
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 659		5 659	31 818
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	202 024	40 800	161 224	159 445
	Charges constatées d'avance	3 357		3 357	3 360
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	399 348		399 348	252 291
	TOTAL (III)	610 388	40 800	569 588	446 915
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	680 234	98 203	582 031	462 431

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	49 547	49 547
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	45 363	45 363
	Autres		
	Report à nouveau	151 163	140 069
	Excédent ou déficit de l'exercice	60 808	11 094
	Total des fonds propres (situation nette)	306 881	246 073
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 627	5 494
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	3 627	5 494
	Total des fonds propres	310 507	251 566
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		9 752
	Provisions pour charges	55 193	60 964
	Total des provisions	55 193	70 716
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 200	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 378	11 222
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	133 583	110 527
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	72 170	18 400
	Total des dettes (1)	216 331	140 149
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		582 031	462 431
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		216 331	140 149
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	550	575
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	295 663	256 156
	dont parrainages	64 084	57 725
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 028 888	873 743
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 212	5 784
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	18 523	16 945
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3	845
Total des produits d'exploitation		1 346 839	1 154 048
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	121 346	125 883
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	48 264	37 320
	Salaires	796 901	700 156
	Cotisations sociales	295 039	242 521
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 240	27 913
	Dotation aux provisions		16 749
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 612	13 693
Total des charges d'exploitation		1 289 402	1 164 235
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 437	(10 187)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 437	(10 187)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	3 371	5 087
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		3 371	5 087
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 371	5 087
RESULTAT COURANT avant impôts		60 808	(5 100)
	Produits exceptionnels		16 226
	Charges exceptionnelles		32
RESULTAT EXCEPTIONNEL			16 194
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 350 210	1 175 361
TOTAL DES CHARGES		1 289 402	1 164 267
EXCEDENT ou DEFICIT		60 808	11 094
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		6 009	
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		6 009	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		6 009	
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		6 009	

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable et en application du règlement ANC-2022-06.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

L'action du CIDFF :

Le CIDFF, le Centre d'Information sur les Droits des FEMmes et des Familles, est une association loi 1901, créée à Bordeaux en 1982. Le centre a pour but de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, valoriser la place de la femme dans la société afin de concourir à son autonomie et lutter contre les violences sexistes et la discrimination.

Le CIDFF est une association départementale avec 3 antennes (Bordeaux, Libourne, Hauts de Garonne) et 27 lieux d'accueil du public sur la Gironde.

Le CIDFF mène des actions multiples en individuel et en collectif avec le soutien de nombreux partenaires et instances : des informations juridiques, un service d'accompagnement des victimes de violences sexistes, des accompagnements en insertion sociale et professionnelle (emploi et création d'entreprise) et des formations/actions de sensibilisation autour des stéréotypes pour le respect, la citoyenneté, l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes.

L'équipe en place est pluridisciplinaire : juriste, conseillers et conseillères insertion en emploi et en création d'entreprise et psychologues permettent d'accueillir, d'informer et d'accompagner un large public sur tout le territoire du département

Les principales méthodes utilisées sont :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Changement de méthodes comptables :

L'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers a entraîné des modifications dans la présentation des comptes 2025 de l'association, ainsi que dans leur comparabilité, notamment avec la suppression de la technique des transferts de charges et la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel.

Les principaux impacts de cette réforme sur la présentation des comptes de l'association sont les suivants :

- les quotes-parts de subventions d'investissement rapportées au résultat et comptabilisées en produits exceptionnels en 2024 sont comptabilisées en subventions d'exploitation en 2025 pour 1 867 €.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

En outre les précisions suivantes sont apportées :

1. Frais de développement

Lorsque des frais de développement sont engagés, ils sont comptabilisés en charge de l'exercice.

2. Frais d'acquisition des immobilisations

Conformément au PCG article 321-10, les frais d'acquisition des immobilisations sont inscrits en charge l'exercice de leur engagement.

3. Modes et méthodes d'amortissement

Base d'amortissement

Elle est constituée de la valeur brute de l'actif sous déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Mode d'amortissement

Le mode dégressif est utilisé lorsque les prescriptions fiscales le permettent.
Le mode linéaire est utilisé dans les autres cas.

Durées d'amortissement

Lorsque les immobilisations sont décomposées, les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

- les composants sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation dans l'entreprise,
- la structure est amortie selon la durée d'usage.

Lorsque les immobilisations ne sont pas décomposées ou décomposables, l'amortissement est pratiqué sur la durée d'usage.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé lorsque la durée d'utilisation est supérieure à la durée d'usage.

Règles et Méthodes Comptables

Charges financières

Les charges financières sont comptabilisées en charge l'année de leur engagement.

Achats et stocks

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré premier sorti.

Engagements de retraite

La provision pour retraite figurant au bilan couvre l'intégralité des indemnités de fin de carrière des salariés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ont été prise en compte immédiatement dans le compte de résultat.

Effectif et rémunérations

L'effectif moyen est de 17 ETP.

La Présidente, la Vice-Présidente et le trésorier ne perçoivent aucune rémunération et d'avantage en nature.

Honoraires du commissaire aux comptes : 2 694 € TTC facturé sur l'exercice au titre de l'exercice 2024.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 549					2 549
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 549					2 549
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	13 059					13 059
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 143		1 367			53 510
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 202		1 367			66 569
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	729					729
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	729					729
TOTAL		68 480		1 367			69 847

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			2 549			2 549
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 549			2 549
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			5 169	1 392		6 561
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			45 246	3 047		48 294
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				50 415	4 440		54 855
TOTAL				52 964	4 440		57 403

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 659	5 659	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	202 018	202 018	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	6	6	
	Charges constatées d'avance	3 357	3 357	
	TOTAL DES CREANCES	211 040	211 040	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 378	9 378		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	57 037	57 037		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 165	60 165		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 381	16 381		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	72 170	72 170		
	TOTAL DES DETTES	215 131	216 331		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	60 964		5 771	55 193
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	9 752		9 752	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70 716		15 523	55 193
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	24 000	19 800	3 000	40 800
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	24 000	19 800	3 000	40 800
TOTAL GENERAL		94 716	19 800	18 523	95 993
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			19 800	18 523	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	49 547				49 547
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	45 363				45 363
Autres réserves					
Report à nouveau	140 069	11 094			151 163
Excédent ou déficit de l'exercice	11 094	(11 094)	60 808		60 808
Situation nette	246 073		60 808		306 881
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 494			1 867	3 627
Provisions réglementées					
TOTAL	251 566		60 808	1 867	310 507

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		93 775
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 367
<i>FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES</i>	<i>3 367</i>	
Dettes fiscales et sociales		90 407
<i>PROVISION POUR CONGES A PAYER</i>	<i>36 676</i>	
<i>REMUNERATIONS/PRIMES A PAYER</i>	<i>18 351</i>	
<i>CHARG SOCIALES CONGES PAYES</i>	<i>17 579</i>	
<i>CHARGES A PAYER ORGANISMES SOC</i>	<i>2 614</i>	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	<i>15 187</i>	

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		202 018
Autres créances		202 018
<i>SUBV FNCIDFF</i>	173	
<i>SUBV CAF</i>	14 010	
<i>DREETS</i>	23 308	
<i>SUBV CRNA</i>	33 100	
<i>SUBV CD GIRONDE</i>	22 092	
<i>FSE+</i>	52 320	
<i>SUBV FRCIDFF</i>	6 450	
<i>SUBV VILLES DE LA METROPOLE</i>	10 607	
<i>SUBV CDC</i>	26 455	
<i>AUTRES ORGANISMES PUBLICS</i>	2 750	
<i>Autres Organismes et Associati</i>	10 753	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 357
Divers frais généraux		3 357	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 357

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			72 170
ANCT		4 500	
DREETS MAPI 2025-2026		12 900	
DREETS MEF 2025-2026		33 400	
DREETS TANDEM 2025-2026		16 870	
CAP ECHO		4 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			72 170

--

Produits et Charges exceptionnels

31/12/2025

Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	